



SANFLORAINE BASKET-BALL

Affiliation FFBB : ARA0015006

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE SANFLORAINE BASKET-BALL

Association déclarée de type loi 1901 - RNA W153004732
Siège social : OMJS - 10 av. de Besserette - 15100 Saint-Flour

23 JUILLET 2024

Le mardi 23 juillet 2024, à 19h00, les membres de l'association SANFLORAINE BASKET-BALL se sont réunis au club house du Complexe sportif intercommunal, avenue de Besserette à Saint-Flour (Cantal) en Assemblée Générale sur convocation du Président suite au manque de quorum à la 1ère convocation en date du samedi 6 juillet 2024, et ce conformément aux dispositions statutaires de l'association.

Membres présents

L'Assemblée Générale est présidée par M. REMISE Alain, en sa qualité de Président de l'association. Il est assisté par une Secrétaire de séance, Mme MANY Marie Laurence, en tant que Secrétaire générale de l'association.

S'agissant d'une deuxième convocation suite au défaut de quorum lors de la 1ère convocation et conformément aux dispositions statutaires, l'Assemblée se trouve régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise quel que soit le nombre de membres présents.

Ouverture de l'Assemblée Générale à 19h00

Le Président remercie les adhérents présents.

Après avoir rappelé le contexte associatif et les motifs justifiant la convocation de cette réunion, les débats porteront sur l'ordre du jour suivant :

- Bilan moral
- Bilan des activités
- Bilan financier
- Questions diverses
- Election au Comité Directeur

Lecture du rapport moral

Marie Laurence MANY, Secrétaire générale de l'association présente le rapport moral de la saison sportive écoulée.

Pas de question.

Le Président soumet le rapport à l'approbation des membres.

Approuvé à 100%.

Lecture du rapport d'activités

Marie Laurence MANY, Secrétaire générale de l'association présente le rapport d'activités de la saison sportive écoulée.

Pas de question.

Le Président soumet le rapport à l'approbation des membres.

Approuvé à 100%.

Bilan financier

Karine URLY, Trésorière générale de l'association présente le bilan financier de la saison sportive écoulée et le budget prévisionnel pour la saison à venir.

Pas de question.

Le Président soumet le bilan financier et le budget prévisionnel à l'approbation des membres.

Approuvés à 100%.

SANFLORAINE BASKET-BALL

Affiliation FFBB : ARA0015006

Questions diverses

Pas de question.

Election au Comité Directeur

Le Président rappelle que, le nombre maximum d'élus au Comité directeur n'ayant pas été atteint lors de la dernière Assemblée Générale et conformément aux statuts et au règlement intérieur en vigueur de l'association Sanflorraine Basket-Ball, un acte de candidature à l'élection au Comité directeur a été mis à la disposition des membres en date du 5 avril 2024 sur le site du club, comme mentionné dans le PV de la réunion du Comité directeur du 27 février 2024 adressé à tous les adhérents.

La date butoir de dépôt des candidatures était fixée au 5 juin 2024 à minuit afin qu'elles puissent être entérinées.

Deux candidatures sont parvenues au club dans le délai imparti. Elles ont été mises en ligne sur le site du club avec la fiche descriptive de chaque candidat en date du vendredi 21 juin 2024.

Sont candidats à l'élection au Comité directeur pour la mandature en cours :

- Virginie BAYON
- Fethi MEHDID

Conformément au règlement intérieur en vigueur, le nombre de candidats étant inférieur au nombre de postes à pourvoir (10 postes), l'élection se déroulera à main levée.

Le Président soumet au vote les candidatures entérinées.

Les deux candidats sont élus à 100% des voix.

Remise des récompenses

Lettre de félicitations 2023 de la FFBB attribuées à Mylène GRAS et Céline RIEUTORT.

Lettre de félicitations 2024 de la FFBB attribuée à Maryline HERAUT.

Médaille de bronze 2024 de la FFBB attribuée à Sandrine MEHDID.

Clôture de l'Assemblée Générale

Pour conclure cette AG le Président tient à remercier particulièrement les éducateurs pour leur dévouement à l'encadrement et à la gestion d'une équipe, les membres du Comité directeur pour leur investissement personnel à la cause du club, mais aussi les parents pour la confiance qu'ils accordent au club concernant l'encadrement de leurs enfants et plus généralement tous les bénévoles, licenciés ou non qui, en fonction de leurs disponibilités, s'investissent tout au long de la saison, que ce soit pour l'organisation et le bon déroulement des rencontres, à l'occasion des différentes manifestations organisées par le club ou dans lesquelles il participe, sans eux et leur énergie le club ne pourrait pas fonctionner.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée vers 20h30.

Il est dressé un procès verbal de la réunion signé par le Président et la Secrétaire de séance.

Fait à Saint-Flour, le 24 juillet 2024.

Le Président
Alain REMISE



La Secrétaire générale
Marie Laurence MANY

